

## À qui s'adresse le service

Il s'adresse, sur une base volontaire, aux :

- organismes communautaires
- organisations à but non lucratif
- concertations
- groupes de personnes ayant un but commun
- partenaires intersectoriels tels que les écoles et les municipalités

dont les actions s'inscrivent dans le domaine de la santé et des services sociaux et qui ont une incidence sur les déterminants sociaux de la santé.

Les demandes sont traitées par les équipes locales (MRC) et analysées selon les critères d'admissibilité et de priorisation. Elles ne peuvent présenter un caractère religieux ou politique (parti) et ne peuvent être uniquement à but récréatif ou de type club social.

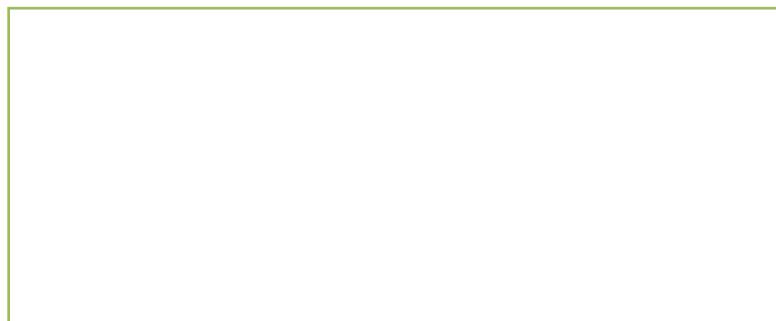


## Pour obtenir les services

### Marc-André Girard

Chef de l'administration des programmes  
Promotion, prévention et organisation communautaire  
Direction de santé publique  
Centre intégré de santé et de services sociaux  
de Lanaudière  
Téléphone : 450 759-6660, poste 4420  
Sans frais : 1 855 759-6660  
Courriel : [marc-andre.girard@ssss.gouv.qc.ca](mailto:marc-andre.girard@ssss.gouv.qc.ca)

Un organisateur ou une organisatrice communautaire de votre territoire :



## L'organisation communautaire



## Offre de service

Direction de santé publique  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
Septembre 2017

## Le service d'organisation communautaire dans Lanaudière

L'amélioration de la santé des populations passe par l'amélioration de leurs conditions de vie. Le Service d'organisation communautaire de la Direction de santé publique du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière, par son déploiement par territoire de MRC, permet une action locale sur les facteurs qui influencent la santé et le bien-être de la population, particulièrement par le développement du sentiment du « pouvoir d'agir » des membres d'une communauté.

L'organisation communautaire est donc un service qui contribue à la création de conditions favorables à la qualité de vie d'une communauté et au soutien de son développement. Elle consiste à travailler avec la communauté afin qu'elle apporte une solution collective à un problème identifié par celle-ci comme collectif.

Depuis plus de 40 ans, dans Lanaudière et partout au Québec, l'organisation communautaire enracine son action dans la connaissance du milieu.

Elle repose sur des valeurs  
de justice sociale,  
de solidarité,  
de démocratie,  
d'autonomie  
et de respect.



## Les services offerts

### 1. Soutien aux organismes

**Offrir du soutien aux organismes communautaires et autres organisations à but non lucratif, dans une perspective de soutien à la vie associative et démocratique et visant le développement de l'autonomie de ces derniers.**

Exemples :

- Élaboration d'une politique de gestion des ressources humaines
- Mise à jour de règlements généraux
- Résolution de conflits
- Animation d'assemblées générales
- Formation des administrateurs
- Soutien à la recherche de financement

### 2. Soutien à la concertation

**Favoriser la mobilisation et l'engagement d'acteurs en mettant à profit leurs compétences en vue de satisfaire, d'un commun accord, des besoins identifiés dans la communauté.**

Exemples :

- Élaboration du plan d'action de lutte à la pauvreté d'une table de concertation d'une MRC
- Soutien à l'analyse des enjeux d'un comité local de développement social
- Identification de stratégies de mobilisation avec un comité régional
- Aide à la réalisation d'un projet concerté de la table jeunesse d'une municipalité

### 3. Soutien à la création de nouvelles ressources communautaires

**Soutenir une demande collective, issue de la communauté et visant à satisfaire des besoins non répondus.**

Exemples :

- Analyse de la situation et des besoins des personnes immigrantes en milieu rural
- Mise en lien de partenaires potentiels dans un projet de jardin communautaire dans une municipalité

### 4. Accompagnement d'initiatives menées pour et par les communautés

**Soutenir l'émergence et favoriser la coordination d'un processus mené par et pour la communauté, au sein de territoires vécus.**

Exemples :

- Soutien à un comité de citoyens pour la transformation de l'église en lieu communautaire
- Accompagnement dans le cadre de l'élaboration d'une politique familiale

### 5. Soutien aux communautés lors du déploiement de programmes gouvernementaux

**Aider la communauté à saisir les opportunités associées aux programmes et approches liés à la promotion et à la prévention, entre autres.**

Exemples :

- Mobilisation des partenaires dans la création d'environnements favorables à la santé du programme SIPPE (Services intégrés en périnatalité et petite enfance)
- Accompagnement dans l'implantation de l'approche *École en santé*, en tandem avec le milieu scolaire